



Nicolas HULOT
ministre d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire

Stéphane TRAVERT
ministre de l'Agriculture
et de l'alimentation

Élisabeth BORNE
ministre auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports

Paris, le lundi 27 novembre 2017

Communiqué de presse

Nicolas HULOT, Stéphane TRAVERT et Élisabeth BORNE placent l'administration maritime aux avant-postes de l'innovation en matière de contrôle des activités en mer

Le récent comité interministériel de la mer, présidé par le Premier ministre vendredi 17 novembre, a décidé, d'une expérimentation de contrôle des pêches au moyen d'un drone aérien en métropole et sa vocation à être étendue à la Guyane.

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire (direction des affaires maritimes) a lancé cette expérimentation en baie de Saint-Brieuc, les lundi 20 et mercredi 22 novembre.

Il s'agit d'une première en France, réalisée en lien avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en charge de la pêche et l'unité littorale des affaires maritimes (ULAM) de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor.

Deux vols de 4 heures ont permis de tester un drone de 25 kg, mesurant 4,2 m d'envergure pour 1,5 m de longueur, à une distance de près de 20 km de la côte. Cette expérimentation très positive a permis de vérifier l'intérêt opérationnel de cet outil innovant, en conditions maritimes.

Nicolas HULOT a déclaré lors de la clôture des assises de l'économie de la mer : « **Les mers sont un réservoir de ressources minérales ou vivantes, à travers la pêche, l'aquaculture et des biotechnologies qui alimentent nos chaînes agroalimentaires et pharmaceutiques. Il est essentiel de préserver ces ressources** ». Pour garantir la durabilité de ces activités, le Ministère de la Transition écologique et solidaire expérimente des technologies innovantes de contrôle et de surveillance.

Stéphane TRAVERT souligne : « **Cette nouvelle technologie, grâce à son déploiement rapide sur les zones à surveiller est un atout pour améliorer la connaissance des activités de pêche et assurer un ciblage affiné des navires présentant des risques. Elle participera à la lutte contre la pêche illégale, notamment dans les eaux de nos territoires d'outre-mer** ».

Élisabeth BORNE précise : « **La puissance de la politique maritime de la France passe aussi par la capacité des services de l'État à être aux avant-postes de l'innovation. Cette expérimentation en est une excellente illustration** ».

La direction des affaires maritimes poursuivra en 2018 cette démarche expérimentale et innovante avant le déploiement à terme de cette technologie à des fins de contrôle de la protection de la ressource halieutique et de l'environnement marin.

[Retrouvez le communiqué de presse ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31
Service de presse de M. Stéphane Travers : 01 49 55 59 74
Service de presse de Mme Elisabeth Borne : 01 40 81 77 57